

Chastre, le 17 janvier 2014

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la
Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 28 janvier
2014 à 18 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbaux des réunions du 26 décembre 2013 : approbation (vote)
2. Achat de radars préventifs et d'un analyseur de trafic : cahier spécial des charges : adaptations techniques : décision (vote)
3. Service de transport par taxis : fixation des tarifs applicables : décision (vote)
4. Cultes : Fabrique d'église de Noirmont : compte 2012 : avis (vote)
5. Cultes : Fabrique d'église de Noirmont : budget 2014 : avis (vote)
6. Cultes : Fabrique d'église de Saint-Géry : budget 2014 : avis (vote)

HUIS CLOS

7. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)

Par ordonnance :

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART